

Lettre ouverte

Lyon le 17 avril 2015

SERL

A l'attention de Me Audrey DELALOY
4 boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON

Madame,

Malgré nos différents échanges (cf notre courrier du 13 février 2015 et nos mails des 10 mars, 24 mars et 1^{er} avril) vous n'avez pas souhaité répondre favorablement à notre demande de rendez-vous. Nous vous rappelons que notre souhait était de faire le point avec vous et vos services sur les infrastructures, dangereuses pour les usagers vulnérables, mises en œuvre sur le Plateau de la Duchère.

Nous ne pouvons que regretter votre refus, en complet désaccord avec les discussions engagées par ailleurs avec la direction de la voirie de la Métropole de Lyon sur les infrastructures inadaptées.

Nous vous rappelons que les aménagements réalisés peuvent mettre en péril non seulement la vie d'un usager de deux-roues motorisé et ce, même en cas de chute à très basse vitesse, mais également celle de tout autre usager, y compris celle d'un enfant.

Comme vous ne devez pas l'ignorer, l'actualité a malheureusement confirmé ce danger. Alors que, selon vos affirmations, les ouvrages réalisés '*privilégient le confort et la sécurité de tous, les plus fragiles restant notre priorité*' des incidents auraient déjà eu lieu avec ces nouvelles infrastructures.

Rien ne justifie la mise en place de ces équipements en bordure de la chaussée alors qu'il existe d'autres solutions techniques répondant à vos préoccupations d'aménagement tout en limitant les risques pour tous les usagers, et surtout les plus vulnérables comme les piétons, les cyclistes et les deux-roues motorisés.

Aussi, avant qu'un drame arrive nous vous demandons encore une fois d'envisager la mise en œuvre de solutions qui puisse préserver la sécurité de tous les usagers en cas de chute.

Pour le CA de la FFMC 69
David THOMAS coordinateur

Copie : Métropole de Lyon – Direction de la voirie

FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS EN COLERE
ANTENNE DU RHÔNE

19 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon – Tél. : 07.70.61.89.75

ffmc69@ffmc.fr - www.ffmc69.org

